

« C'est vraiment là qu'est le nœud du problème du logement dans notre pays et voilà, je crois, ce qui préoccupait le ministre des Transports. Je veux parler de l'impuissance du gouvernement fédéral de couper court aux chinoïseries et, comme quelqu'un disait, de s'attaquer aux problèmes concrets et d'aider l'homme de la rue. Celui-ci se soucie fort peu de la constitution. Tout ce qui l'intéresse, c'est d'avoir un toit sur sa tête.

« J'é partage le souci du ministre des Transports. Il est trop facile aux députés de dire, à l'exemple des néo-démocrates aujourd'hui: «Oubliez la constitution. La constitution doit être au service du peuple.» J'ai entendu les paroles retentissantes des honorables représentants. Il est vraiment trop simple de dire que la constitution est là et qu'elle doit servir le peuple. Si elle n'y parvient pas parce qu'elle est dépassée; cent ans plus tard, il faut la modifier. Nous devrions tous, baisser la tête de honte, je pense—y compris tous les gouvernements et tous les Canadiens—parce que nous n'avons même pas réussi à trouver une formule pour assurer le rapatriement de la constitution et sa modification ici au Canada. Le gouvernement actuel n'est pas plus à blâmer que ne l'était l'ancien gouvernement, l'opposition actuelle, qui s'est efforcé, avec Davie Fulton, de trouver une formule. Mais les honorables vis-à-vis ont peut-être la mémoire courte.

Quand je dis que, étant Québécois, je comprends mieux les problèmes constitutionnels, c'est que j'ai vécu dans le Québec pendant 48 ans. L'inconvénient, c'est que je ne suis pas membre du Nouveau parti démocratique et ne puis, malgré tous les documents que j'ai en main, et je n'en ai que trop, comprendre la philosophie des néo-démocrates en matière constitutionnelle. Quelqu'un pourrait peut-être me renseigner à ce sujet, car j'ai ici six documents qui m'en donnent six versions différentes. Je vais tâcher d'en dégager quelques points.

Si certains croient que le premier ministre se sert de la constitution comme d'un paravent pour dissimuler les frustrations du gouvernement ou comme d'un faux-fuyant justifiant, d'après certains, le peu de progrès réalisés en matière d'habitation, laissez-moi vous dire bien clairement que le gouvernement n'est pas seul à se préoccuper de la constitution. Les provinces s'en soucient et non seulement le Québec. A titre de Québécois, je trouve déplaisante la conclusion que seul le Québec s'inquiète du problème constitutionnel. Je sais que les députés d'Halifax et d'autres connaissent beaucoup mieux que moi le rapport du groupe d'étude sur l'habitation, mais je voudrais citer un communiqué de la *Presse canadienne* paru dans un journal de

[L'hon. M. Mackasey.]

Toronto, le 24 février 1969, au sujet d'un document soumis par la province d'Ontario—et non par le Québec qui l'a cependant approuvé—sur la constitution. Voici un extrait de cet article:

D'après les exposés de position distribués par les délégués de l'Ontario et du Québec après la réunion, on dit à M. Hellyer que le gouvernement fédéral ne devrait pas trop s'engager dans le domaine de l'habitation—qui relève des provinces...

Ce n'est pas le premier ministre qui parle, ni les députés de l'arrière-ban qui offrent des excuses, ni les ministres qui expliquent une inactivité. C'est le gouvernement de l'Ontario—un gouvernement conservateur.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Ne vous fiez jamais à un libéral.

**L'hon. M. Mackasey:**

... au-delà de la fonction actuelle qui consiste à fournir la majeure partie des fonds publics.

Telle est l'attitude adoptée par l'Ontario, mais non par le Québec. Les provinces déclarent: «Ne vous mêlez pas de nos affaires. Donnez-nous plus d'argent et nous ferons le travail.» Oui. Je partage l'avis et le sentiment de frustration du ministre démissionnaire. La constitution a besoin d'être changée et je vais en parler dans un moment. Tout d'abord, tirons les choses au clair et tâchons de comprendre qui se plaint et qui, en 1969, insiste pour que la constitution soit respectée en matière de logement. Ce n'est pas le gouvernement fédéral, mais les provinces, et non pas nécessairement la seule province de Québec. J'ai cité un passage du mémoire de la province d'Ontario adressé au groupe d'étude en février de cette année. Je vais en citer d'autres.

Le mémoire de l'Ontario a averti sans ambages M. Hellyer de ne pas tenter d'établir de relations directes avec les municipalités.

Qui a averti M. Hellyer de ne pas entrer directement en contact avec les municipalités? Est-ce le gouvernement fédéral? Est-ce le premier ministre? Est-ce l'opposition? Non, c'est le gouvernement de l'Ontario qui a signalé à juste titre que tant que la constitution actuelle demeurera en vigueur, nous devons la respecter. J'ai entendu ici des honorables vis-à-vis dire au gouvernement: «Ne vous mêlez pas des affaires provinciales. Voilà pourquoi nous avons des ennuis. Vous êtes arrogant. Vous vous immiscez dans les juridictions provinciales. Nous ne sommes plus à l'époque de Mackenzie King. Les provinces veulent être fortes et faire respecter leurs droits.» Que veulent-elles que nous fassions tant que la constitution demeurera en